



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

08 décembre 2020

DATE D’AFFICHAGE

08 décembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

OBJET :

**Demande de subvention
auprès de la Région IDF –
Implantation de 42 arbres à
la Ferme pédagogique**

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

L’an deux mille vingt, le 14 décembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUEDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, Laurent PERTHUIS, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Maria PYRKA, Stéphane LE PECULIER, Danièle PAGEARD, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX, Nicolas FOURNILLON

Etaient Absents :

M. Sylvain PASTORELLO

Mme Annick BAZIN

Mme Laure CHENU

Etaient Absents-excusés :

M. Guy-Charles HUMBERT donne pouvoir à Claire HERLIN

Mme Christine DAVOINE, donne pouvoir à Ariel SHEPS

M. Julien CAYZAC donne pouvoir à Hervé FRANEL

M. Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION –
IMPLANTATION DE 42 ARBRES A LA FERME PEDAGOGIQUE**

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU l’appel à subvention de la Région dans le cadre « du budget participatif écologique et solidaire de la REGION ILE-DE-FRANCE »,

CONSIDERANT l’avis de la Commission des finances en date du 3 décembre 2020,

CONSIDERANT l’avis de la Commission « Travaux, Entretien de la ville, Urbanisme et Aménagement du Territoire » en date du 03 décembre 2020,

CONSIDERANT la nécessité de planter 42 arbres afin de reboiser partiellement la ferme pédagogique dépourvu d’ombrage pour ses animaux.

CONSIDERANT la volonté de la Commune de promouvoir le développement durable et le maintien des biens et services écologiques rendus par les arbres.

CONSIDERANT la nécessité de solliciter la REGION ILE-DE-FRANCE pour une aide financière.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A
L’UNANIMITE**

SOLLICITE auprès de la REGION l'octroi d'une subvention à hauteur de 80 % nécessaire au financement de ces travaux.

DIT que les montants prévisionnels ont été estimés à 6216.45 € HT.

DIT que ces crédits seront inscrits au BP 2021.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire,
Mariannick MORVAN

